

Sur la ZAD, les mensonges d'Emmanuel Macron

PAR JADE LINDGAARD
ARTICLE PUBLIÉ LE MARDI 17 AVRIL 2018



Emmanuel Macron, le 15 avril, au Palais de Chaillot. © Reuters

Le chef de l'État a menti à six reprises au sujet de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes lors de son entretien télé avec BFM et Mediapart dimanche soir. Voici de quoi rétablir quelques faits.

Pendant son **entretien** de bilan d'un an de présidence avec Jean-Jacques Bourdin et Edwy Plenel dimanche soir, Emmanuel Macron a prononcé plusieurs mensonges et contrevérités au sujet de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes. Si chacun-e est libre de se faire sa propre opinion sur ce sujet, le respect du débat public exige que ce soit sur la base d'une description exacte de la réalité. Voici de quoi rétablir quelques faits.

- 1) « *Nous avons rétabli l'ordre républicain : c'est-à-dire dégagé la route départementale et toute une partie autour de celle-ci, où il n'y avait aucun projet réel et uniquement des occupations illégales du domaine public.* »

Oui, les gendarmes ont dégagé la RD 281, la route dite « des chicanes », fermée par le département après l'échec de l'opération « César » d'évacuation de la ZAD en 2012. À l'époque, pour signifier aux automobilistes que la voie est fermée à la circulation, les autorités font imprimer de profondes marques dans le bitume. La route se couvre de barricades un temps

habitées (les planchettes, Lama fâché), de carcasses de voitures brûlées, de sculptures situs et de slogans insurrectionnels.



Le «Gourbi» reconstruit par la ZAD dimanche 15 avril et détruit par les gendarmes le 16 (@ZAD_NDDL).

Après l'annonce de l'abandon de l'aéroport, l'État exige le nettoyage de la route, condition non négociable pour envisager que des occupant-e-s de la ZAD puissent y rester. Mais pour certain-e-s, la libération de la route entraînerait inévitablement la fin de l'autonomie de la ZAD et sa normalisation. Ils s'affrontent à la majorité du mouvement d'occupation sur ce point, reconstruisent des obstacles et sabotent la route.

Le matin du 9 avril, le premier édifice que les gendarmes ont attaqué et démoli est la tour de bois, d'une dizaine de mètres de haut, construite en bordure de route par les habitants de « La Massacrée », campement héritier de l'ancien Lama fâché, délogé de la route. Ce site était ouvertement un lieu de résistance contre le retour de la zone sous la coupe de la puissance publique.

Mais quelques heures plus tard, ils ont aussi expulsé et détruit la ferme collective des Cent Noms, qui portait officiellement plusieurs projets agricoles, dont une bergerie et du maraîchage, et la Chèvrerie, où **des habitant-e-s défendaient l'idée de « projections »** pour l'avenir (comme des plantations de vergers par exemple) plutôt que de projets, et n'étaient pas opposé-e-s à l'idée de s'associer à des lieux en voie de régularisation. Contrairement à ce qu'a prétendu Emmanuel Macron dimanche soir, ces lieux regorgeaient de projets réels et motivés.

- 2) « *Pourquoi les gens qui étaient à la ferme des Cent Noms, depuis dix ans, ils n'ont jamais voulu créer une de ces formes-là ? Jamais.* »

Expulsée et démolie lundi 9 avril, la ferme collective des Cent Noms était l'un des lieux symboliques de l'avenir de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes. Les huit habitant-e-s de cette ferme collective créée au printemps 2013 faisaient partie des personnes prêtes à déposer des projets officiels et à se faire régulariser. Une bergerie, un projet de troupeau-école de moutons, un jardin maraîcher... Ils souhaitaient rester sur la ZAD, y développer des projets agricoles, mais refusaient de déposer un projet individuel afin de maintenir le cadre commun et solidaire de la zone, permettant de mutualiser les moyens et les idées, ainsi que d'éviter l'émiettement des terres. L'un des habitant-e-s était en contact avec la mutuelle agricole MSA pour préparer sa régularisation.

Contrairement à ce qu'affirme Emmanuel Macron, les Cent Noms n'existaient pas depuis dix ans mais depuis même pas cinq ans. Et comment auraient-ils pu se régulariser plus tôt alors que le projet d'aéroport n'a été abandonné qu'en janvier 2018 ? Qui à la chambre d'agriculture aurait pris au sérieux des paysan-ne-s squatteur-e-s de la ZAD ? Personne, évidemment.

• 3) « **Parce que les gens qui étaient là, ils étaient là contre un projet arrêté. Ils n'avaient plus de raisons d'être là.** »

Emmanuel Macron fait semblant de ne pas voir que le mouvement d'occupation des 1 650 hectares de la ZAD ne s'opposait pas seulement à la construction de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes mais est aussi un creuset radical d'alternatives au système capitaliste et à l'État. Cette commune rurale et insurgée a tissé mille liens avec les riverain-e-s, mobilisations locales et nationales, marchés bio du coin, militant-e-s syndica-les-ux.

S'y inventent d'infinies manières de produire ensemble mais pas pour vendre, de partir en émeutes et d'aimer planter une spirale de plantes aromatiques autour d'une cabane de soins, d'échapper aux normes bureaucratiques mais d'inventer des règles coutumières, de vivre la lutte tous les jours plutôt que diviser sa vie entre travail et militantisme, de couper du bois pour répondre à ses besoins et à ceux de la forêt, d'aimer résister et de faire sérieusement la fête

(voir ici notre reportage long format). Ou alors cet autre rapport au monde l'effraie trop pour qu'il puisse le prendre en compte.

• 4) « **Je vais avoir moi un projet alternatif, je vais aller m'installer dans votre salon ! Je sais une chose : occuper illégalement le domaine public, quand il n'y a plus aucune raison, ce n'est pas l'ordre républicain.** »

Le fantasme de l'occupation du salon par de méchants zadistes malodorants et fumeurs de joints, c'est une des images préférées de l'extrême droite locale. Cette analogie est mensongère pour trois raisons :

– La ZAD n'est pas un salon dans le logement de quelqu'un-e mais un immense espace de 1 650 hectares composé de champs, forêt, étangs, routes, sentiers et... maisons. Ce n'est pas « chez quelqu'un-e » mais autour de chez beaucoup de monde.

– La ZAD n'appartient pas à une seule personne individuelle mais à l'État, qui en a concédé l'usage à AGO Vinci, fin 2011. Auparavant, près de la moitié de la zone avait été acquise par le département de Loire-Atlantique. À notre connaissance, l'État n'est pas une personne humaine bénéficiant du droit au logement.

– Si elle n'avait pas été occupée par une poignée, puis 200 à 300 personnes environ aujourd'hui, la ZAD aurait été détruite, recouverte par le goudron d'un gigantesque aéroport. Si le chef de l'État tient absolument à sa métaphore ménagère, il lui faudrait donc dire que c'est parce que « son salon » a été occupé par des zadistes, qu'il existe encore aujourd'hui.

Par ailleurs, interrogé sur le cadre individuel que l'État veut imposer aux zadistes alors qu'ils souhaitent garder un cadre collectif, et alors que des formes juridiques collectives existent (SCOP, SCIC...), Emmanuel Macron répond qu'elles « existent déjà » et que « nous portons ces projets ». C'est une demi-vérité, et donc un demi-mensonge car en réalité les habitant-e-s de la ZAD souhaitent une forme collective de gestion des 300 hectares dont ils s'occupent actuellement. C'est ce que l'État leur refuse, rejetant ainsi leur volonté de créer une SCTL sur le modèle de la société de gestion des terres du Larzac. Pas de SCOP, ni de SCIC, ni de GAEC possible sur l'ensemble de ces 300 hectares, à

ce stade. La puissance publique veut un nom, et un seul par projet déposé. C'est le cœur de la bataille en cours sur l'avenir de la ZAD.

- 5) « ***Il y a des gens qui ont une idée formidable, une idée fumeuse, ils payent pas les terres, se conforment à aucune règle, produisent du lait sans aucune règle... Les règles de santé publique, c'est pas les leurs, ils ont un projet alternatif, c'est formidable, on paye plus rien, il n'y a plus de règles.*** »

C'est le discours de la chambre d'agriculture : sur la ZAD aucune règle sanitaire ne serait respectée. C'est faux. Un boulanger vend son pain sur le marché de la commune de Blain, un maraîcher fait les marchés d'un autre village, les bêtes élevées sur la zone sont soignées. Les habitant-e-s ne respectent pas toutes les règles et normes, en contestent certaines – le puçage par exemple, pour certain-e-s d'entre eux – mais cela n'empêche pas que la production de céréales, lait, fromages, houblon, légumes, confitures... y est sérieusement encadrée depuis plusieurs années, en lien permanent avec les agriculteurs historiques du coin.

Une réunion avait eu lieu le 28 mars entre la direction départementale des territoires (DDTM) et des habitant-e-s de la ZAD afin de parler des 80 hectares de terre – sur 1 650 en tout – jugés conflictuels par l'État. Ils ont énuméré les projets agricoles et artisanaux envisagés pour les 300 hectares dont ils revendiquent l'usage : cultures céréalières, de pommes de terre, production laitière et transformation, et présenté un projet de fédération coopérative pour les regrouper en un même ensemble... Et listé les personnes morales qui en seraient chargées, selon un participant.

Les zadistes ont demandé un autre rendez-vous et s'étaient engagés à y présenter une liste écrite de projets. « *Nous n'avons jamais refusé de nous nommer* », insistent-ils. Aux Cent Noms, cette ferme collective détruite lundi par les gendarmes, les brebis étaient déclarées auprès de la Chambre d'agriculture, bouclées et pucées. Le vétérinaire était passé récemment pour l'examen de prophylaxie.

Les représentant-e-s de l'État n'ont pas présenté de modèles de conventions d'occupation précaire (COP) individuelles à remplir aux zadistes.

Mardi 10 avril, un paysan de la ZAD, en voie d'installation et adhérent à la MSA, Wilhem, disait son désarroi : « *On a cru au dialogue mais ils nous ont eus. On a été pendant dix ans sous la menace des expulsions. Quand on veut s'installer en agriculture, le parcours d'installation pilotée par la Chambre d'agriculture dure environ un an. Il faut s'engager sur 5 ans pour recevoir la dotation des Jeunes Agriculteurs. L'État ne nous laisse pas le temps de lancer les démarches de régularisation. C'est scandaleux. C'est une honte.* »

La délégation des occupant-e-s avait également écrit une lettre à la MSA et prévu un rendez-vous avec des juristes pour étudier les formes juridiques de leurs futures activités : SCA, SCIC, fonds de dotation. Lundi 9 avril, jour du début de l'expulsion de la ZAD, ils déposaient plusieurs statuts d'associations destinées à héberger leurs activités.

- 6) « ***Vous me parlez d'une colère, mais la colère de qui ? De gens qui, opposés à la construction d'un aéroport, bloquaient un endroit depuis des années et, alors que le projet a été abandonné, continuent à protester ? Je considère que cette colère n'est pas légitime et n'a rien à voir avec celle des cheminots.*** »

Pas de chance pour le président de la République : jeudi 12 avril lors d'une AG à Nanterre, des cheminots ont affirmé leur solidarité avec les zadistes, selon une participante qui en a fait part à Mediapart.

Plus globalement, depuis les manifestations contre la loi sur le travail en 2016, un collectif intersyndical contre l'aéroport a vu le jour (***voir ici notre reportage sur la manifestation du 1^{er} mai à Nantes en 2017***). Il réunit les unions départementales de Solidaires, la CNT, et de la CGT Travail-Emploi Fonction publique, de la CGT AGO, du collectif national des syndicats CGT de Vinci, de la CGT Caisse des dépôts et consignations et d'autres militant.es. Il dénonce les « *fortes dégradations des conditions de travail* » depuis la reprise de la concession de Nantes Atlantique

par Vinci à cause d'un manque d'investissements et de ses conséquences : turn-over, précarité, climat anxiogène. À ses yeux, la construction d'un aéroport à Notre-Dame-des-Landes, au nord du département, serait une « *délocalisation* » imposée et se traduirait par des suppressions d'emploi, notamment à cause de l'automatisation de certaines tâches.

Tous ces militants affirment aussi vouloir défendre « *les habitant.es de la ZAD qui vivent l'expérience d'un monde plus humain, plus libre* » et « *ont*

toute notre solidarité, car ce monde d'exploitation et d'aliénation qu'ils et elles combattent c'est aussi celui contre lequel nous luttons quotidiennement ». Fin 2016, alors qu'une expulsion de la zone semblait imminente, la CGT Vinci avait publiquement refusé de travailler « *sur tout chantier en lien avec le projet de transfert de l'aéroport* » et appelé les salariés à exercer leur droit de retrait.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.